



Règlement foot loisir séniors à 8

« A PROXIMITE DE NOS CLUBS »

Article - 1 Pour participer au Foot Loisir sénior à 8, il faut posséder une licence joueur foot loisir ou joueur libre sénior, vétérans **et être âgé de 18 ans dans l'année civile** (mixité autorisée de U18 F à séniors F). Possibilité de contrôle des licences par l'intermédiaire d'un représentant officiel du district le jour du match.

Article - 2 Le contrôle des licences se fera avant chaque match par l'intermédiaire de l'arbitre bénévole de la rencontre. (Art.141 des RG FFF).

Article - 3 Les reports de matchs se font en concertation entre les deux clubs avec information à transmettre au District par mail et par tel au 07-77-08-22-34 (le district informera si une remise générale est décrétée). La reprogrammation des rencontres est du ressort des clubs qui sont chargés de trouver une date en commun.

Article - 4 pour éviter tout malentendu, il sera opportun de signaler les dates retenues des manifestations internes en début de saison (repas, tournoi, etc...)

Article - 5 il est impératif, pour le responsable de l'équipe qui reçoit, de renvoyer la feuille **de présence-match, dûment complétée**, dans les 48 heures après le match (possibilité d'envoyer par mail en scannant la feuille de match. adresse mail : jlmazzeo@districtfoot08.fff.fr et bchappe@districtfoot08.fff.fr Le club recevant doit conserver l'originale.

Article - 6 La participation à la rencontre est liée à la vérification, **par le référent licencié du club, de l'aptitude médicale du joueur** (licence validée ou pièce d'identité + certificat médical obligatoire) [Art.70 des RG FFF]

Article - 7 si un comportement inadapté au foot loisir est constaté, le district par l'intermédiaire de sa commission compétente se donne le droit de convoquer et de sanctionner le joueur fautif.

Si des comportements de joueurs récidivistes inadaptés au foot loisir sont constatés dans une même équipe, le district par l'intermédiaire de sa commission compétente se donne le droit d'exclure celle-ci de la pratique.

Article - 8 Le district des Ardennes de football est l'organe officiel et gestionnaire de l'organisation de la saison. Il convient de le consulter pour les rencontres de votre équipe.

Article - 9 Pas d'arbitre officiel. Auto-arbitrage ou arbitrage géré par les équipes.

Article - 10 possibilité de jouer en salle suivant les RP LIGUE du futsal et d'intégrer le championnat hivernal futsal du district. A charge aux clubs de trouver les infrastructures.

Loi du jeu

Le règlement du Foot loisir sénior à 8 du District des Ardennes est identique à celui du football jeunes à 8 avec quelques particularités. Ce règlement est une base et peut être adapté par les équipes participantes (accord entre les responsables).

Loi 1 : Terrain de jeu

½ terrain à 11
Longueur : 50 à 75
m. Largeur : 45 à 55
m. Buts : 6 m x 2 m
Surface de réparation : 13 m de la ligne de but

Loi 2 : Ballon

Taille n°5 convenablement gonflé.
C'est le club recevant qui doit fournir le ballon du match.

Loi 3 : Nombre de joueurs

8 joueurs sur le terrain et remplaçants illimités.
Remplacement au milieu du terrain et à la volée.
Tout participant doit être licencié justifiant d'un certificat médical en cours de validité.

Loi 4 : Equipement du joueur

Identique à celui du jeu à 11 (chasubles autorisés)
Rappel : Le port des protège-tibias est obligatoire.

Loi 5 : Arbitre

Identique à celle du jeu à 11
C'est le club recevant qui doit fournir un arbitre.
L'arbitrage peut être assuré par tout licencié sous réserve qu'il connaisse bien les règles du Foot à 8.

Loi 6 : Arbitres assistants

Identique à celui du jeu à 8

Loi 7 : Temps de jeu

80 minutes : 2 périodes de 40 minutes

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise de jeu

Coup de sifflet OBLIGATOIRE.
Jouer en avant ou en arrière (identique foot à 11) et adversaire à 6 mètres du ballon

Loi 9 : Le ballon en jeu et hors du jeu

Identique à celle du jeu à 11

Loi 10 : But marqué

Identique à celle du jeu à 11

Loi 11 : Hors-jeu

Identique à celle du jeu à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 mètres de la ligne de but. Possibilité avant le match avec accord des deux responsables d'équipes de jouer le hors-jeu à la ligne médiane.

Loi 12 : Fautes et comportements antisportifs

Identique à celle du football à 11 sous réserve des modifications suivantes :
Tous les coups francs prévus comme sanctions ou reprise de jeu sont directs.

Loi 13 : Coups francs

Tous les Coups Francs sont directs. Les adversaires doivent être à 6 mètres du ballon.

Loi 14 : Coup de pied de réparation

Identique à celle du football à 11, sous réserve de la distance du point de réparation : Placé à 9 mètres de la ligne de but au lieu de 11.

Loi 15 : Rentrée de touche

Identique au foot à 11

Rappel : - Les adversaires à 2 mètres de la remise en jeu.

Loi 16 : Coup de pied de but

Identique à celle du football à 11

Ballon placé devant le but à 9 mètres maximum de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

Loi 17 : Coup de pied de coin

Identique à celle du football à onze mais la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres au lieu de 9,15 mètres.